

Comité Syndical 04 re convoqué du 9 octobre 2025

DELIBERATION N° 2025-10-089 **Création d'un emploi et modification du tableau des effectifs**

Nombre de membres 107			Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du deux octobre deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été envoyée par le Président le trois octobre deux mille vingt-cinq, en vertu de l’article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L’an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à dix heures trente, le Comité Syndical, s’est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S’agissant d’une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
107	11	11	
Présents : FERRANDI Etienne, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, MARCHETTI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIANNI Don-Georges.			
Pouvoirs :			
Absents : PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTISTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina. MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël. ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric. GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier. VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel. BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre. BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques. SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane. NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François. MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange. DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte. COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude. MAURIZI Pancrace. NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François. LECCIA Pascal. BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean. CECCALDI Mathieu, GIORDANI Jean-Pierre, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles. STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.			
Publication de l'acte le : 17/10/2025			Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20251009-2025-10-089-DE Date de télétransmission : 17/10/2025 Date de réception préfecture : 17/10/2025

Le Président expose,

Depuis sa création, le service QSE du SYVADEC est composé de deux agents. L'évolution des missions depuis 2022, notamment avec le pilotage de la triple certification et l'augmentation du nombre de sites, filières et dispositifs (espaces de gratuité), a fortement accru les besoins en suivi, traçabilité et déplacements sur le terrain.

Cette surcharge de travail compromet à la fois la qualité des suivis QSE, essentielle au maintien des certifications, et le développement de projets structurants tels que la qualité de vie au travail, le réseau prévention ou les formations internes.

Afin de répondre à l'accroissement des missions et de sectoriser les interventions sur site, il est proposé de créer un second poste de référent QSE pour la Corse-du-Sud. Ce renfort permettra :

- Une gestion optimisée des déplacements et des interventions,
- Une meilleure réactivité et coordination avec les agents et prestataires,
- Une anticipation accrue des besoins et un traitement plus rapide des écarts,
- Un suivi renforcé des déclarations, signalements et actions de prévention,
- Un pilotage plus efficace de la certification et du programme de prévention,
- Le développement de projets complémentaires (formations internes, QVT, réseau prévention).

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé de créer un emploi permanent de Référent QSE relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien territorial à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Par ailleurs, les évolutions de l'organisation et des situations individuelles des agents nécessitent les mises à jour du tableau des effectifs suivantes :

Suppressions de postes :

- Un poste d'adjoint administratif à la suite d'une mutation ;
- Un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à la suite des avancements de grades de 2025 ;
- Un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à la suite de la réorganisation de la recyclerie mobile et de la suppression d'un poste actuellement vacant (Haute-Corse) ;

Création de poste :

- Un poste de catégorie A au grade d'attaché territorial : il est ainsi proposé de créer un emploi de coordinateur RH, dans le cadre de la réorganisation du service RH, en anticipation du départ en retraite mi-2026 de la responsable du service.
- Deux postes au grade d'agent de maîtrise, afin de permettre la nomination de deux agents, actuellement adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, ayant réussi le concours.

Il est précisé que les emplois vacants devront être pourvus par des agents titulaires et pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents contractuels. Dans cette hypothèse, les agents devront justifier d'un niveau d'étude correspondant au niveau de recrutement par concours externe ou d'une expérience dans un emploi comparable. Le niveau de rémunération des agents contractuels sera celui auquel peuvent prétendre les agents titulaires du même grade. Les agents contractuels pourront également bénéficier du régime indemnitaire instauré au Syvadec.

Au 1er octobre 2025, le tableau des effectifs fait apparaître 133.92 ETP autorisés, parmi lesquels 12.46 sont vacants :

- 1 pour la réintégration d'un agent en détachement ;
- 6 pour des recrutements en cours ;
- 2.46 pour des avancements de grade à intervenir en 2025 ;
- 3 postes faisant l'objet d'une suppression.

La modification proposée a été soumise pour avis au Comité Social Territorial du 2 octobre 2025 qui a émis un avis favorable.

Par conséquent, le Président demande aux membres du comité d'approuver la création d'un emploi pour le service QSE ainsi que les créations et les suppressions de postes et les modifications du tableau des effectifs annexé et de l'autoriser à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,
Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1,
Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 2 octobre 2025,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE la création d'un emploi pour le service QSE ainsi que toutes les créations et suppressions de poste et les modifications du tableau des effectifs selon le tableau annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
R25100009827-20251009-2025-10-089-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/10/2025	ETP Pourvus au 01/10/2025	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab			1
Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab			1
Collaborateur de cabinet	0	0	Collaborateur de cabinet			0
TOTAL (1)	2	2	TOTAL (1)	0	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE			FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	2	2	Attaché hors classe			2
Attaché principal	1	1	Attaché principal			1
Attaché	4	2	Attaché		1	5
Rédacteur principal de 1ère classe	0	0	Rédacteur principal de 1ère classe			0
Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	Rédacteur principal de 2ème classe			2
Rédacteur	3	2	Rédacteur			3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	3	Adjoint administratif principal de 1ère classe			3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	0	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe			0
Adjoint administratif	3	2	Adjoint administratif	1		2
TOTAL (2)	18	14	TOTAL (2)	1	1	18

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/10/2025	ETP Pourvus au 01/10/2025	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP autorisés
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	3	1	Ingénieur hors classe			3
Ingénieur principal	5	5	Ingénieur principal			5
Ingénieur	9	7	Ingénieur			9
Technicien principal de 1ère classe	1	1	Technicien principal de 1ère classe			1
Technicien principal de 2ème classe	2	2	Technicien principal de 2ème classe			2
Technicien	9	8	Technicien			9
Agent de maîtrise principal	10	10	Agent de maîtrise principal			10
Agent de maîtrise	0	0	Agent de maîtrise		2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	19	18	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		18
Adjoint technique principal de 1ère classe	0,46	0	Adjoint technique principal de 1ère classe			0,46
Adjoint technique principal de 2ème classe	19	17	Adjoint technique principal de 2ème classe	1		18
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	36	36	Adjoint technique			36
TOTAL (3)	113,92	105,46	TOTAL (3)	2	2	113,92
TOTAL GENERAL (1+2+3)	133,92	121,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	3	3	133,92